



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 50/23 : CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A ARTZ&CO POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Considérant la demande de mise à disposition de l'Abbaye par ARTZ&CO, pour l'organisation d'une manifestation avec visite guidée du monument,

DECIDE d'approuver la convention entre la Commune et ARTZ&CO sise 26, cours Pierre Puget – 13006 MARSEILLE,

DIT que la présente convention est conclue du vendredi 2 juin 2023 – 18h00 au samedi 3 juin 2023 – 3h00 du matin,

DIT que les espaces loués, pour un nombre maximum de 350 personnes seront :

- Le cloître
- L'abbatiale
- Le grand pré

DIT qu'une redevance de 8245€ + 2000€ de dépôt de garantie devra être versé et fera l'objet de 3 titres de recettes :

- 1^{er} titre de recette : 1649€
- 2^{ème} titre de recette : 2000€ (dépôt de garantie)
- 3^{ème} titre de recette : 6596€

DIT qu'une visite guidée du monument par un guide de l'Abbaye sera prévue pour un groupe de 30 personnes maximum et que le coût de cette prestation sera de 245€.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 1^{er} juin 2023

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 05 JUIN 2023
Et de la publication ou notification le... 05 JUIN 2023

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'Aix en Provence
04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 95 70 70
REÇU EN PREFECTURE
Le 05/06/2023
Application agréée E-legalite.com